RAVI
RÉSIDENCES - ATELIERS
VIVEGNIS INTERNATIONAL

Liège

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

APPEL À PROJET À DESTINATION D'ARTISTES PLASTICIENS - RAVI 2027

La Ville de Liège et la Fédération Wallonie-Bruxelles proposent, sur le site Vivegnis à Liège, un programme de résidences-ateliers pour les plasticiens travaillant dans le domaine de la création contemporaine.

SPÉCIFICITÉ DU LIEU

Les Résidences-Ateliers Vivegnis International (RAVI) sont un lieu de **recherche** et de **professionnalisation** pour artistes plasticiens. Dans un cadre de travail unique, les résidents bénéficient d'un encadrement en termes de communication et de prises de contact avec des professionnels du secteur.

Les RAVI se situent dans un ancien site industriel, annexe du charbonnage de Batterie, reconverti en pôle d'art contemporain.

Le paysage et le tissu industriel liégeois - passé ou actuel - peuvent **éventuellement** constituer un des axes de travail des résidents bien que toutes les thématiques soient encouragées.

STRUCTURE D'ACCUEIL

La structure d'accueil est constituée d'une cellule de gestion comprenant du personnel administratif et technique. Elle prend en charge l'organisation des résidences, la médiatisation du projet, la publication des résultats et la mise sur pied des événements qui jalonnent les séjours.

Les Résidences-Ateliers Vivegnis International sont composés de 3 appartements de +/- 80 m² (deux de deux chambres et un d'une chambre) et de 4 ateliers de +/- 100 m² .

Les artistes plasticiens de la Fédération Wallonie-Bruxelles résidant dans l'arrondissement de Liège **ne bénéficieront pas** d'un logement.

CONDITIONS D'ACCUEIL ET FINANCIÈRES

1. Mise à disposition d'un logement et d'un atelier pour une période déterminée, (3 mois sauf disposition particulière, voir point 4 de la procédure de sélection).
2. Octroi d'une bourse de 600 euros par mois.
3. Mise en relation avec des acteurs du milieu de la création contemporaine (opérateurs, artistes, critiques,...)
4. Promotion du travail des artistes par des supports de communication spécifiques pour chaque activité (site Internet, réseaux sociaux, mailing pour événements ponctuels, publication d'un texte sur le travail en résidence).
5. Une exposition « ateliers portes ouvertes », organisée en sortie de résidence, pendant un week-end.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les RAVI s'adressent aux artistes plasticiens, sans aucune limite d'âge (les étudiants ne sont pas éligibles).

La présence effective des résidents à l'atelier est obligatoire durant le séjour. En cas de non respect de cette consigne, la coordination pourra mettre fin à la mise à disposition du logement et de l'atelier ainsi qu'à l'octroi de la bourse.

Les artistes en résidence peuvent être amenés à **partager un appartement** avec un autre résident.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un dossier de candidature sera soumis au comité artistique des RAVI, lequel sélectionnera les résidents sur base de la qualité de leur travail et du projet proposé.

Il est demandé de détailler la candidature dans cet ordre :

1. Le formulaire de dépôt de projet dûment complété (voir document en annexe).
2. Un texte de présentation (max. 5000 signes) de la démarche artistique générale.
3. Une note d'intention structurée et succincte précisant les thèmes de la recherche et le projet proposé (max. 5000 signes).
4. Un calendrier de réalisation du projet sur base de 3 mois de résidence. Une proposition de durée variable de séjour (maximum 6 mois) peut être introduite via une demande circonstanciée.
5. Un curriculum vitae.
6. Des visuels d'oeuvres récentes (max. 10), toute publication pouvant éclairer la compréhension du travail et la mention d'un site Internet de référence.

Les dossiers qui ne respectent pas ces consignes seront refusés.

REMISE DES CANDIDATURES

Pour le ~~vendredi 2 octobre 2026~~ PROLONGATION JUSQU'AU 16.10.2026 (le cachet de la poste faisant foi)

- **le dossier par courriel (en un seul pdf) adressé à** residences.ateliers@liege.be ;

ET

- **le dossier sur support papier par envoi postal** à l'Echevinat de la Culture de la Ville de Liège, à l'attention de Fanny Laixhay (coordinatrice), En Feronstrée, 92, B-4000 Liège ;

Il est obligatoire de faire parvenir la candidature par courriel et par courrier.
Les dossiers qui ne respectent pas ces consignes seront refusés.

Les résultats seront communiqués à tous les candidats courant décembre 2026.

Pour toute information complémentaire : residences.ateliers@liege.be / 0032 4 221 91 88